

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-justice- solidarité

**Ministère de l'Administration du
Territoire et de la Décentralisation**



Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2)

Financement : Banque mondiale N°7274-GN

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'une ONG pour la sensibilisation des acteurs locaux (élus, OSC, Femmes et Jeunes) sur l'intégration du Changement Climatique dans la planification locale dans la Région de la Guinée Forestière.

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit prêt IDA N° 7274-GN pour effectuer des paiements au titre de services de consultants « **Recrutement d'une ONG pour la sensibilisation des acteurs locaux (élus, OSC, Femmes et Jeunes) sur l'intégration du Changement Climatique dans la planification locale dans la Région de la Guinée Forestière** ».

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

- ❖ Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC), sise dans la Commune de Ratoma à l'entrée de Mariador Palace-Conakry, République de Guinée
- ❖ Tél : +224 629 00 85 49/ 629 00 85 30/ 629 00 85 29/620 39 05 99
- ❖ Courriels : spm@anafic.org.gn copies à mnabe@anafic.org.gn; direction@anafic.org.gn, smtoure@anafic.org.gn ; mtoure@anafic.org.gn
- ❖ **Du lundi au jeudi : de 8 heures à 17 heures**
- ❖ **Le vendredi : de 8 heures à 13 heures et 14 heures à 16 heures.**

L'ANAFIC, l'Unité d'Exécution du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2) invite les consultants « **Organisation Non Gouvernementale (ONG)** » admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les ONG intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. **Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :**

1. Être une ONG Nationale qualifiée, agréée et évoluant dans le domaine de la mobilisation sociale, l'animation communautaire, la gouvernance des ressources naturelles des communes, l'appui à l'organisation/accompagnement de la société civile locale, l'engagement citoyen, la résilience au changement climatique, le genre ou le suivi évaluation ;
2. Avoir une expérience d'au moins sept (07) ans dont cinq (05) ans dans le domaine du renforcement de capacité des acteurs locaux dans le cadre du changement climatique ou la gestion des ressources naturelles ;

3. Avoir réalisé au moins trois (3) missions similaires dans le domaine du développement participatif et décentralisé (planification locale, gestion communale, animation communautaire, gestion des ressources naturelles des communes, appui à l'organisation/accompagnement de la société civile, mobilisation sociale et engagement citoyen, suivi-évaluation participatif, et le changement climatique) ;
4. Avoir un siège identifiable et fonctionnel dans la région et jouir d'une bonne réputation dans la région ;
5. Avoir des preuves d'une bonne connaissance du milieu d'intervention (connaissance du contexte socio-culturel la zone ciblée) depuis 5 ans.

Pour l'exécution de cette mission, l'ONG doit disposer d'un minimum du personnel requis : Un (01) Chef de projet, un (01) chargé de la formation et six (06) superviseurs qui seront des agents accompagnateurs des CL par préfecture. Le profil du personnel clé de l'ONG est décrit ci-dessous :

1. Le Chargé de Projet :

C'est le Chef de mission, Expert en changement climatique, gestion durable des ressources naturelles, développement local, ou tout autre domaine connexe. Il/elle assurera la coordination générale de la mission, y compris la cohérence et la synergie entre les différentes activités et leurs livrables.

En plus de sa participation aux activités définies dans ces TDR, il/elle sera en charge de :

- Centraliser les résultats des différentes tâches des différents experts ;
- Assurer l'atteinte des résultats selon les TDR ;
- Produire les rapports provisoires et finaux de la mission ;
- Contribuer aux activités de visibilité et de communication liées à la mission (il ou elle sera l'interlocuteur technique avec l'ANAFIC) ;
- Contribuer aux activités de suivi et évaluation liées à la mission ;
- Maintenir régulièrement informées toutes les parties prenantes, sur le déroulé de la mission, ainsi que les difficultés et les progrès enregistrés.

2. Le Chargé de formation :

- a) Titulaire d'un diplôme Bac+4 au minimum en sociologie, agroéconomie, géographie en planification organisationnel, en développement communautaire ou tout d'autres diplômes équivalents ;
- b) Avoir au moins cinq (05) ans d'expériences dans le domaine de renforcement des capacités et en animation communautaire ;
- c) Avoir réalisé au moins trois (03) missions en qualité de chargé de formation dans le développement participatif et décentralisé (planification locale, animation communale, engagement citoyen, suivi-évaluation participatif) ;
- d) Avoir une bonne capacité de communication et des approches andragogique/pédagogique.
- e) Avoir une bonne maîtrise des langues locales du territoire de la région.

Le chargé de la formation sera responsable du renforcement de capacités des acteurs locaux au niveau déconcentré, décentralisé et institutionnel.

3. Le Superviseur :

- a) Titulaire d'un diplôme Bac+4 au minimum en sociologie, agroéconomie, géographie en planification organisationnel, en développement communautaire ou tous autres diplômes équivalents ;

- b) Avoir au moins trois (03) ans d'expériences dans le domaine de renforcement des adultes et de l'animation communautaire ;
- c) Avoir réalisé au moins deux (02) missions en qualité d'animateur des organisations auprès des collectivités locales dans le domaine de développement participatif et décentralisé.
- d) Avoir une bonne capacité de communication et des approches andragogiques/pédagogiques.
- e) Avoir une bonne maîtrise des langues locales du territoire de la région.

Le personnel clé mobilisable de l'ONG ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants (ONG) que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, 3.17 et 3.20 de la Section III de : « Banque mondiale, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition septembre 2023, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants (ONG) peuvent s'associer avec d'autres ONG pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

L'ONG sera sélectionnée selon la méthode de « **Sélection sur les Qualifications du Consultant (QC)** », conformément aux dispositions définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition septembre 2023.

Les ONG intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses ci-dessus.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées physiquement à l'adresse ci-dessous en personne, au plus tard **le mardi, 07 mai 2024 à 10h30mn.**

Direction Générale de l'ANAFIC, sise dans la Commune de Ratoma à l'entrée de Mariador Palace-Conakry, République de Guinée.

A l'attention de : Monsieur le Directeur Général de l'ANAFIC

Tél : +224 629 00 85 49/ 629 00 85 30/ 629 00 85 29/620 39 05 99

Courriels : spm@anafic.org.gn , copies à mnabe@anafic.org.gn; direction@anafic.org.gn; smtoure@anafic.org.gn ; mtoure@anafic.org.gn

Avec uniquement la mention « **RECRUTEMENT D'UNE ONG POUR LA SENSIBILISATION DES ACTEURS LOCAUX SUR L'INTEGRATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA PLANIFICATION LOCALE DES COMMUNES DANS LA REGION DE LA GUINEE FORESTIERE** »

Conakry, le 15 avril 2024

Le Directeur Général de l'ANAFIC



Mr Sékou Mawa TOURE